Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_100-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/100 **Séance du 21 mai 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

7.10 : Finances locales - Divers
Fixation pour l'année 2026 des tarifs des services publics communaux – Modification

M. Jean-René BÉASSE indique au Conseil municipal que par la délibération n°2025/122 du 11 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé les tarifs des services publics communaux. La grille tarifaire votée a fixé le tarif de location des places de stationnement du parking de la Tour à 37 € par mois.

Au regard des travaux d'aménagement qui vont être réalisés dans la rue Chateaubriand qui vont contraindre l'utilisation du parking (fermeture de 8h à 18h), il est proposé d'appliquer une gratuité sur une période de deux mois, correspondant globalement à la période des travaux. En conséquence, la facturation, trimestrielle, qui devrait être de 111 € sera minorée, et sera ramenée à un montant de 37 €.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité d'appliquer une gratuité sur une période de deux mois à l'ensemble des locataires d'une place de stationnement du parking de la tour.

- **PRECISE** que cette exonérations 'appliquera lors de la prochaine facturation trimestrielle, qui sera ramenée à 37 € au lieu de 111 € par place.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS